

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – RÉOLUTION CA20 09 0392

Premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA20 09 0392 visant à autoriser l'occupation du bâtiment portant le numéro 10075, rue De La Roche à des fins résidentielles d'un maximum de 3 logements - Lot 2 496 263 du cadastre du Québec - Zone 1389 (dossier 1201066015);

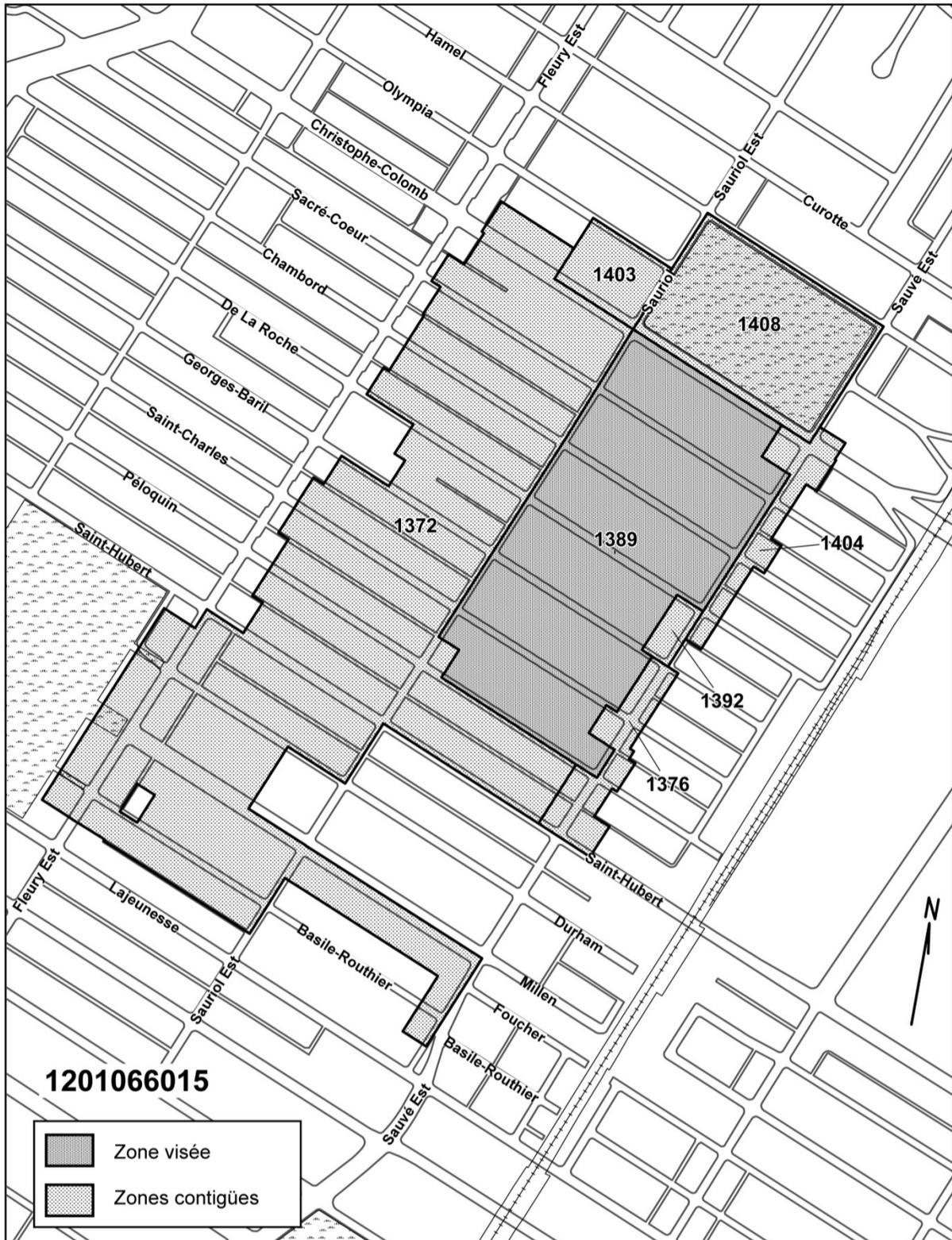
AVIS est par les présentes donné:

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté à sa séance ordinaire du 10 décembre 2020 un premier projet de résolution portant le numéro CA20 09 0392;

QUE conformément aux arrêtés ministériels en vigueur ce projet de résolution sera soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours suivant la publication du présent avis.

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 496 263 du cadastre du Québec, et portant le numéro 10075, rue De La Roche, l'autorisation d'occuper le bâtiment à des fins résidentielles d'un maximum de 3 logements, et ce, malgré l'article 132.2 (usages prescrits) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

QUE le premier projet de résolution CA20 09 0392 vise la zone 1389, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QUE les commentaires et/ou questions des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le mercredi 20 janvier 2021, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Résolution CA20 09 0392 », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Résolution CA20 09 0392
 Bureau du secrétaire d'arrondissement
 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
 Montréal (Québec) H2N 2H8

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de résolution, le plan des zones concernées ainsi que la documentation afférente à ce dossier peuvent être consultés sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 5 janvier 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
 Chantal Châteauvert